

Ducos, le 07 Janvier 2023

## Une personne détenue auto-agressive est décédée au Centre Pénitentiaire de Ducos.

En effet, le samedi 07 janvier 2023, un jeune détenu s'est donné la mort par pendaison dans une cellule qu'il occupait seul au sein de l'unité Sanitaire réservée aux personnes relevant de troubles psychiatriques. C'est au moment de la mise en place des promenades, aux environs de 14h30, que le collègue surveillant a fait la découverte. Malgré son intervention associée aux tentatives de réanimation des autres personnels qui ont participé au processus de gestion de l'incident, le décès a été malheureusement prononcé.

L'UFAP UNSa Justice de Martinique demande que le collègue en charge de l'étage et les personnels qui sont intervenus soient félicités aussi bien pour leur professionnalisme que pour leur sang-froid en pareille circonstance.

L'UFAP UNSa Justice de Martinique demande qu'une prise en charge rapide soit déclenchée pour leur assurer un accompagnement adapté à leur besoin.

L'UFAP UNSa Justice de Martinique s'indigne devant cet acte auto-agressif qui montre une fois de plus que le Centre Pénitentiaire de Ducos héberge des détenus qui nécessitent des soins psychiatriques adaptés. La violence en Martinique, tant décriée par nombre d'élus aujourd'hui, ne peut pas faire l'objet de réflexions si on n'y met pas, au cœur des débats, le dénominateur commun de la lutte : LA PRISON.

S'il y a un fort intérêt d'agir pour infléchir la récidive à la Martinique (60%), il y a une obligation d'adapter les soins, dans une prison où 70% des détenus incarcérés présentent des troubles psychiatriques et où il est difficile de restreindre certaines cohabitations et certaines addictions.

### **LA PRISE EN CHARGE DES DETENUS SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHOLOGIQUES EST-ELLE SUFFISANTE ?**

L'intéressé qui avait séjourné à hôpital psychiatrique et au CHUM venait de bénéficier la veille d'une levée de son hospitalisation.

L'UFAP UNSa Justice de Martinique dénonce la réintégration des détenus le vendredi car elle met en péril la continuité de la prise en charge sanitaire au service USMP de l'établissement, dépourvu de praticiens de permanence, la nuit, le week-end et les jours fériés, contrairement aux dispositions des textes règlementaires liés à la santé en milieu carcéral.

L'UFAP UNSa Justice de Martinique exige dans les plus brefs délais l'ouverture de discussions sur la mise en place de médecins de permanence au sein des Unités Sanitaires du Centre Pénitentiaire.

L'UFAP UNSa Justice de Martinique exige que l'Agence Régionale de Santé abonde des effectifs pour la prison de Ducos.

**La Martinique doit être dotée d'une UHSA, c'est une structure indispensable.**

Lors d'une rencontre avec nos parlementaires en novembre dernier, l'UFAP UNSa Justice de Martinique avait fait connaître la nécessité de créer des structures hospitalières (UHSA), à l'instar des établissements de l'hexagone, pour soigner les détenus souffrant de troubles du comportement.

**Les détenus martiniquais doivent-ils continuer à subir cette discrimination qui entrave les soins ? Les personnels, doivent-ils continuer à absorber les conséquences ? Et que fait-on pour notre environnement sociétal ?**

L'UFAP UNSa Justice de Martinique mènera son action jusqu'au bout pour la reconnaissance de nos spécificités.

« La prison ne doit pas être que la privation de liberté »

Valéry Giscard d'Estaing - 10 Août 1974 à la prison de Lyon Saint-Paul

Pour le Bureau Régional  
UFAP UNSa Justice Martinique  
Stéphane LORDELLOT